

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 6 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2025.

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat :Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

5ème année depuis le renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution [CM/ResDip\(2020\)7](#)-

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza Energetica - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : pnm-udg@mite.gov.it

www : www.mase.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax :

e-mail : foreste@sanrossore.toscana.it

www : www.parcosanrossore.org

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. **poursuivre les efforts d'intégration du parc au tissu régional ; prendre davantage d'initiatives pour impliquer la communauté locale, les groupes d'intérêt (agriculteurs, etc.) et les organismes de sauvegarde de la nature dans les discussions. Tirer parti de la récente extension de la réserve de biosphère à cette fin ;**

- quatrième édition du programme d'évènements (« Viviparco ») dans le parc, théâtre, présentation de livres, concerts non amplifiés en plein air. Très participé, notamment une rencontre publique avec l'expert qui étudie les daims depuis 1984 et le loup depuis son apparition dans le Parc (2016).

- plusieurs rencontres publiques sur le territoire sur le loup. Toujours très participées, conduits par des associations pour l'environnement et le parc et avec les experts de la Région et du Parc.

- Rencontres sur les coupes de forêt pour la prévention des incendies

Continuent les rencontres avec les activistes des associations pour la protection de la nature pour discuter sur le plan spécifique de lutte contre les incendies de forêt (troisième année). Le débat est toujours animé et persiste le dialogue sur les coupes de forêts et notamment du sous-bois dans les zones d'interface entre la forêt et les zones urbanisées. À la fin des réunions, qui se sont déroulées sur les lieux, l'accord a porté cette année aussi sur méthodes de coupes qui préservent à la fois le paysage, la nature et les objectifs de prévention des incendies par une sélection des arbustes et des arbres à préserver et un choix du système de travail le moins mécanisé possible. Les deux associations présentes sur le territoire national et aussi sur le territoire local (WWF, Legambiente) ont commencé à comprendre le défi de la prévention active des incendies.

- continuation des activités pour la protection de *Charadrius alexandrinus* et *Caretta caretta* avec les associations Legambiente, WWF et LIPU. Enfin cette année une nidification de *Charadrius alexandrinus* a eu succès à San Rossore (après 4 années sans succès). *Caretta caretta* a pondu soit à Marina di Pisa (sud) soit à Torre del Lago (nord). Pendant toute l'été les plages ont été constamment suivies par des bénévoles et passionnés bien formés (plusieurs initiatives de formation). Le nid au sud (lieu de ponte depuis 3 années) a eu succès avec la naissance (le 26 aout) de 56 petits.



2. **élaborer un document de synthèse sur la gestion couvrant toutes les activités et exposant tous les régimes de protection (parc régional, réserves, sites Natura 2000, site Ramsar, réserve de biosphère, réserve marine) et traduire ce document en anglais et/ou en français ; réexaminer le zonage si nécessaire, envisager la possibilité de créer dans son prolongement un site d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive "Habitats" du Conseil européen (92/43/CEE) et envisager l'extension de l'espace diplômé ;**

Aucune modification.

3. **recruter des agents pour remplacer ceux qui partent à la retraite ou prennent leurs congés annuels. Envisager une augmentation des effectifs pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la responsabilité pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar ;**

En 2025 le Parc a recruté un nouvel agent ; de plus, une employée qui déjà travaillait à mi-temps pour le secteur de surveillance a été affectée à la surveillance à temps complet.

4. **poursuivre les activités de recherche et de surveillance, et notamment :**
actualiser la carte de la végétation ;
mettre en œuvre et surveiller les mesures de gestion des eaux en lien avec le drainage des terres agricoles et du lac de Massaciucoli ;
- surveiller l'état du secteur des dunes et y poursuivre les activités de protection

En 2014 le Parc avait acheté 23 ha de terrains agricoles aux abords du Lac avec le but de favoriser le retour de la zone humide (le drainage des terres agricoles y était de plus en plus difficile). Cette année le syndicat de bonification a rédigé un projet sur ces terrains pour améliorer la qualité des eaux en entrée dans le nouveau bassin humide et la sécurité hydraulique des habitations à proximité. Le projet a obtenu un financement régional et a été approuvé par le Parc avec évaluation de l'incidence sur le Site Natura2000.

Continue la surveillance des dunes par le Associations pour la protection de la nature avec le soutien du Parc et de la municipalité de Vecchiano.

5. **poursuivre et, si nécessaire, intensifier les programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de contrôle des populations de daims et de sangliers. Mener une**

politique conforme au régime de protection du parc pour le renouvellement de la couverture forestière ;

Le Parc poursuit le contrôle de daims et sangliers comme dans les années précédentes avec un fort engagement des agents et l'aide, dans les zones externes (dites contiguës) des chasseurs formés. Les résultats se traduisent par une forte baisse des réparations (indemnisations) des dommages à l'agriculture (de 80.000 € de moyenne dans les années passées à 30.000 € en 2024/25).

Le Loup s'est répandu sur toute la surface du Parc avec 4 meutes, 39 chiots depuis 2021 et surtout une forte prédation des daims qui restent la proie principale de l'espèce.

L'infestation de l'insecte allochtone *Toumeyella parvicornis* continue de sud au nord ; quelque pins avec symptômes dans la partie centrale. Le Plan d'action du Service phytosanitaire régional est constamment mis à jour par la Région. La recherche sur la lutte biologique s'est portée sur l'insecte antagoniste *Thalassa montezumae* : protocole de lutte biologique complété par l'Institut de recherche national en agriculture, secteur entomologique (CRA_ABP) et présenté aux 2 Ministères (de l'Agriculture et des Forêts et de l'Environnement) pour approbation.



6. poursuivre les efforts de lutte contre la pollution sonore et lumineuse aux abords du parc ; instaurer des mesures limitant la circulation de véhicules à moteur dans le parc et négocier la mise en place d'un dispositif de transports publics avec les autorités compétentes ;

Aucune modification.

7. poursuivre les efforts de développement d'une agriculture durable, notamment grâce à la réduction du recours aux engrais et aux pesticides, qui nuisent à la qualité de l'eau ; envisager l'instauration d'un label régional pour les produits et services en rapport avec l'extension de la réserve de biosphère ;

aucune modification.

8. traduire le site internet et les documents d'information du public dans des langues étrangères afin que les nombreux touristes étrangers attirés par la ville de Pise et sa région apprécient les atouts du parc ; publier et mettre à la disposition des visiteurs au moins une liste des

espèces, présentées sur les panneaux d'information, avec leurs noms en quatre langues, en plus du nom scientifique ;

aucune modification

9. **entretenir et consolider le réseau de centres qui diffusent des informations sur la nature, la culture et l'histoire de la région. Utiliser plus systématiquement les logos des désignations internationales, en particulier celui du Diplôme européen, en y associant les explications nécessaires ;**

Inauguration (5 décembre) du Centre d'éducation à la Biodiversité (CEB). Le CEB est un des produits du projet EMBRACE (Ecological Monitoring and Biodiversity Restoration in A proteCted arEa) financé par l'UE (Next Generation EU), au sein du National Biodiversity Future Center (NBFC). Les actions du projet démarré cette année portent sur l'enherbement des terrains agricoles pour les insectes pollinisateurs, un portail internet ouvert à tous sur la flore du Parc et le suivi de la biodiversité. Le centre veut être un point de référence pour les chercheurs et les visiteurs.



10. **dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan intégré pour le parc, mener des discussions sur le déménagement des activités artisanales du secteur bordant le lac de Massaciucoli. Prévoir dans le plan intégré en cours d'élaboration des dispositions spécifiques consacrées au changement climatique et à la manière de gérer ce problème dans la perspective d'une sauvegarde à long terme des espèces et habitats typiques du secteur.**

Aucune modification.

3. **Gestion du site** : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

On signale un insuffisant financement de la gestion ordinaire (personnel, fonctionnement) par la Région.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucune modification

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

En 2026 le Parc devra compléter le processus du renouvellement de la Réserve de biosphère auprès de l'UNESCO. Pour faire cela, convaincu de l'importance du Programme MAB Unesco, il doit renforcer le personnel dédié à ce processus et s'ouvrir à l'extérieur, autorités publiques, Associations, comités, etc.